



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 11 JUIN 2020**

Date de la convocation :
04 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le onze juin. à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Date d'affichage :
04 Juin 2020

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMEZ, Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

A la majorité :
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusé ayant donné procuration : M. Alain COURAULT pouvoir à Mme Anne-Marie DUHAMEL

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Avenant à la délibération du 29 mars 2018 concernant le recrutement d'un rédacteur pour l'espace culturel

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'en délibération du 29 mars 2018, l'Assemblée Délibérante a donné son accord pour la création à compter du 1^{er} juillet 2018 d'un emploi de rédacteur contractuel relevant de la catégorie B pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour exercer les fonctions de chargé de mission du développement culturel.

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail pour nécessité de service,

Le Maire propose à l'assemblée :

L'établissement d'un avenant au contrat à compter du 1^{er} septembre 2020 en vue d'exercer les fonctions de chargé du développement culturel et de la politique de la ville,

De modifier le temps de travail de 75h84 à 113h75 par mois,

Que les autres données restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à :

-Modifier le temps de travail du rédacteur contractuel pour exercer les fonctions de chargé du développement culturel et de la politique de la ville.

-Etablir un avenant au contrat.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture
le 18 Juin 2020..

Publiée et Notifiée le
.23. Juin 2020

Le Maire,

Laurent Poissant



-Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

-Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2020.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

